

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_025

Séance du jeudi 11 avril 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 04/04/2019

Présents : 15

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril l'assemblée régulièrement

Votants: 17

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de séance: Alain JAFFARD

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

Représentés: Yves SERVIERE par Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY par Michel RIOU

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Dominique MOLINES

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Marie LION, Françoise THYSS

Objet: Vote du budget primitif - pont_montvert_sud_lozere - DE_2019_025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune Pont de Montvert - Sud Mont Lozere,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune Pont de Montvert - Sud Mont Lozere pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 668 120.45 Euros

En dépenses à la somme de : 2 668 120.45 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Date de réception de l'AR: 16/05/2019
048-200057594-20190411-DE_2019_025-DE

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	440 422.70
012	Charges de personnel, frais assimilés	572 500.00
014	Atténuations de produits	39 205.00
65	Autres charges de gestion courante	179 892.24
66	Charges financières	21 500.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 721.34
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 286 241.28

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	57 500.00
70	Produits des services, du domaine, vente	125 200.00
73	Impôts et taxes	302 838.00
74	Dotations et participations	616 128.00
75	Autres produits de gestion courante	110 000.00
76	Produits financiers	10.00
77	Produits exceptionnels	39 687.28
002	Résultat de fonctionnement reporté	34 878.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 286 241.28

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	101 600.00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	804 999.40
23	Immobilisations en cours	388 737.00
16	Emprunts et dettes assimilées	78 013.46
020	Dépenses imprévues	8 529.31
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 381 879.17

RECETTES

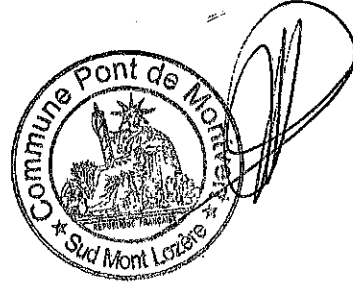
Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	856 078.16
16	Emprunts et dettes assimilées	285 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	152 400.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 721.34
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	57 679.67
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 381 879.17

RP
Préfecture de Mende
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/05/2019
048-200057594-20190411-DE_2019_026-DE

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LE PONT DE MONTVERT, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2019 048-200057594-20190411-DE_2019_025-DE